

La société rosicrucienne

BACSTROM

Le Dr Sigismund Bacstrom était l'un des érudits alchimistes les plus importants de la fin du dix-huitième et du début du dix-neuvième siècle. On sait peu de choses de sa vie, sauf qu'il était probablement d'origine Scandinave, et qu'il passa une bonne partie de sa vie à voyager autour du monde comme chirurgien naval. Ultérieurement, il s'installa à Londres et rassembla autour lui un petit cercle d'étudiants (incluant Ebenezer, Sibley et le Général Rainsford), parmi lesquels il faisait circuler ses propres traductions en anglais de textes alchimiques latins, allemands, et français. Ce groupe d'élite fournissait à Bacstrom un véhicule capable de permettre au monde de redécouvrir la sagesse ancienne des traditions alchimiques. Il semble que par ce biais, il sema la graine d'un regain d'intérêt pour l'alchimie au dix-neuvième siècle, développé ultérieurement par Thomas Sud et sa fille Mary-Anne Atwood, et ensuite par Frederick Hockley (1809-85). Ce dernier semble avoir possédé dans sa bibliothèque personnelle des copies de manuscrits signés Bacstrom. Les documents d'études et la bibliothèque d'Hockley furent à leur tour transmis à Ayton, Westcott et Mathers, et doivent avoir servi de base de travail à l'ordre Hermétique de l'aube dorée. Dans le même temps, Madame Blavatsky eut également accès aux documents de Bacstrom (particulièrement sa traduction de la chaîne d'or d'Homère, qu'elle fit imprimer en 1891 dans le journal théosophique Lucifer).

Nombreux volumes de ces manuscrits sont encore existants et figurent actuellement dans des bibliothèques privées. Il serait très appréciable que certains de ces documents puissent être rendus disponibles au public. Une fois encore, il est important de réaliser qu'à l'époque où Bacstrom recueillait et traduisait les textes alchimiques, ceux-ci étaient encore très peu disponibles dans le monde extérieur. La plupart des grandes bibliothèques et collections publiques naquirent seulement au dix-neuvième siècle. Bacstrom ayant eu accès à des sources de la plus haute importance, il doit avoir été un des hommes les mieux informés de son époque dans la tradition alchimique. Sans doute n'a-t-il pu réaliser cela sans l'aide de certains Rosicruciens avec lesquels il avait des contacts surs.

Le 12 Septembre 1794, le Dr Sigismund Bacstrom fut initié dans la Société Roseae Crucis par le Comte Louis de Chazal, sur l'île Maurice. Le Comte, vénérable vieil homme de 96 ans, semble avoir reconnu chez Bacstrom, la grandeur d'un véritable étudiant hermétique, et lui offrit de le prendre comme élève pour lui enseigner le Grand-Œuvre. Durant cette période, Bacstrom eut la permission d'exécuter une transmutation sous la direction de Chazal en utilisant les matériaux du maître.

Chazal dut obtenir ses propres connaissances alchimiques alors qu'il se trouvait à Paris en 1740. J.W. Hamilton Jones dans son édition de Bacstrom's Alchemical Anthologie (1960 Stuart et Watkins, Londres) suggère même que son professeur fut le Comte de St-Germain.

Quand Bacstrom s'installa à Londres, un de ses élèves les plus importants fut l'écossais Alexander Tilloch, le rédacteur du Magazine Philosophique, qui se concentrait sur des articles de recherches scientifiques. En 1980 je découvrais une copie du document d'admission de Tilloch dans la Bacstrom's Rosicrucian Société, signée par Bacstrom, dans la Collection Ferguson de la bibliothèque universitaire de Glasgow. Je décidais de publier ce document d'admission en entier

afin qu'il donne une vision perspicace du type d'organisation de cette société et des principes sur lesquelles Bacstrom travaillait. Il est vraisemblable, considérant le lien possible avec le Comte de St-Germain, que c'était également la manière d'opérer de la Société Roseae Crucis au dix-huitième siècle. Attaché à ce document de la Collection Ferguson figure un autre article d'Aphorismes Rosicruciens intitulé le Procédé pour créer la Pierre, que je publierai postérieurement.

Au cours des recherches entreprises pour cet article, je réalisais qu'A.E. Waite avait déjà fait réimprimer ce document dans son Histoire Réelle des Rosicruciens (1887), tout comme le serment de Bacstrom intégrant la Société Roseae Crucis de Chazal, signé de Chazal lui-même en 1794. Cependant, le livre de Waite étant épuisé depuis longtemps, et ne donnant pas toutes les références de ses sources, j'ai décidé de publier la version Tilloch qui est une copie exacte de celle trouvée dans Waite.

Ce document d'initiation consiste en quatorze promesses ou obligations, la plupart desquelles sont assez directes. Un article important est la quatrième obligation, qui est conclue par un long paragraphe sur les droits égaux des femmes concernant leur adhésion possible à la Société Roseae Crucis. Ceci est un point très important compte tenu de l'arrière-plan historique. Il semble indiquer que la Rose Croix demeurait un courant séparé des Franc-maçons au patriarcat prononcé, et n'admettant pas de femmes parmi ses membres. Dans l'article 9 il y a l'indication d'une attitude plutôt critique envers l'église établie de cette époque. Cependant, la charité de la confrérie invitant à guérir les malades, est curieusement limitée dans l'obligation 13.

Bacstrom traduisit de nombreux textes alchimiques et on se demande bien d'où il les tenait. Peut-être de Chazal et à travers lui du Comte de St-Germain, comme un courant continu de sagesse et des mystères Rosicruciens. Nous pourrions donc en déduire que Bacstrom n'était pas l'unique dirigeant de sa petite école alchimique, mais qu'il y avait derrière lui l'influence d'un ordre ésotérique Rosicrucien plus vaste, dont le dessein était sans doute de promouvoir la science alchimique.

Tous les étudiants en alchimie du vingtième siècle peuvent être redevables et pleins de gratitude envers le travail inaperçu de l'homme peu connu que fut Bacstrom, qui a rassemblé et traduit la matière alchimique, incitant d'autres chercheurs après lui à s'intéresser à la sagesse des anciens textes alchimiques.

Au nom de Jehovah Elohim, le vrai et seul Dieu manifesté dans la trinité, je promets par la présente, de la façon la plus sincère et solennelle, d'observer fidèlement les articles suivants, pendant le cours entier de ma vie naturelle, au mieux de mes connaissances et aptitudes; les dits-articles je confirme, présentement, par le serment et par ma signature correcte.

Un des membres les plus dignes de la société ancienne et très savante des investigateurs de la Vérité Naturelle, Spirituelle et Divine (laquelle Société, il y a plus de deux siècles et demi, se sépara d'elle-même des Franc-maçons, mais était encore unie à eux sous le nom de fraternité Roseae Crucis composée des frères de la Rose Croix – fraternité qui croit dans la grandiose rédemption de Jésus Christ sur la Croix Rosée, tachée et marquée avec son sang pour le Rachat de Nature Spirituelle*) m'ayant cru digne d'être admis en leur auguste société en la qualité de membre pratique et Frère (un degré au-dessus de membre apprenti) et à participer de leur sublime connaissance, je m'engage, par la présente, de façon la plus solennelle :

[*dévoilant en même temps notre sujet microcosmique universel ChADMH, le meilleur aimant capable d'attirer et de conserver continuellement en lui le Feu Universel de la Nature, sous la forme du Nitre spirituel et incorporel, pour la régénération de la matière.]

1. Que toujours, du mieux que je pourrai, je me conduirai comme un membre digne, avec sobriété et piété, et m'efforcerai de prouver ma reconnaissance envers la Société pour toutes les faveurs et les distinctions que je reçois maintenant, et ce durant le cours entier de ma vie naturelle.

2. Je ne dévoilerai jamais ouvertement que je suis un membre de cette auguste Société, ni ne révélerai le nom des personnes ou des membres que je connais à présent ou pourrai connaître plus tard, afin d'éviter la dérision, l'affront ou la persécution.

3. Je promets solennellement que je ne prostituerai jamais la connaissance secrète que je reçois à présent ou pourrais recevoir ultérieurement de la Société ou d'un de ses membres, en la dévoilant publiquement, ni même en privé, mais garderai notre secret sacré.

4. Je promets par la présente que, pour le bénéfice des hommes bons, et avant que je quitte cette existence, j'instruirai une personne, ou deux tout au plus, dans notre connaissance secrète, et initierai et recevrai cette personne (ou ces personnes) en tant que membre apprenti de notre Société, de la même façon que j'ai été initié et reçu (en la qualité de frère et membre pratique) ; mais seulement une telle personne que j'aurais reconnue digne et honnête dans sa façon de penser, d'une conduite irréprochable et d'une vie sobre et désireuse de connaissance.

Et comme il n'y a aucune distinction de sexes dans le monde spirituel, ni parmi les Anges bénis, ni parmi les esprits immortels et sensés de la race humaine, et comme nous avons eut une Semiramis, reine d'Egypte, une Myriam la prophétesse, une Pernelle épouse de Flamel, et dernièrement une Leona Constantia Abbessse de Clermont, qui fut reçue comme un maître et membre pratique en notre Société dans l'année 1796, que ces femmes ayant accompli le Grand-œuvre, elles deviennent conséquemment Sorores Roseae Crucis et membres de notre Société par la possession même de notre art qui est la clé de la plus haute connaissance. Et de plus, comme le rachat de notre humanité fut accompli au moyen d'une femme (la Vierge Bénie), et que ce salut, d'une valeur infiniment supérieure à notre Art tout entier, étant accordé au sexe féminin autant qu'au mâle, notre Société n'exclut pas une femme digne d'être initiée. Dieu lui-même n'excluant pas les femmes à participer à toutes les félicités spirituelles dans l'autre monde. Nous n'hésiterons donc pas à recevoir une femme digne en notre Société comme membre apprenti, (et même comme maître ou membre pratique si elle possède notre travail pratiquement et l'a elle-même accompli), à condition que comme Pernelle, elle soit sobre, pieuse, discrète, prudente, loquace mais réservée, d'un esprit droit, d'une conduite irréprochable et désireuse de connaissance.

5. Je déclare par la présente que je me destine, avec la permission de Dieu, à recommencer notre Grand-Œuvre de mes propres mains, aussitôt que les circonstances, la santé, l'occasion et le temps me le permettront, et que premièrement, je l'accomplirai correctement comme un fidèle serviteur, et deuxièmement, je mériterai en cela la confiance que la Société a placé en moi en la qualité d'un membre pratique.

6. Je promets surtout solennellement que si je doit réussir le Grand-Œuvre, je n'abuserai pas du grand pouvoir qui me sera confié en paraissant grand et exalté, ou en cherchant à paraître un

personnage mondain et publique dans le monde, en courant après des titres de Noblesse et de vaine gloire, qui sont tous éphémères et vains; mais j'essaierai de vivre une vie rangée et sobre comme tout bon Chrétien, quoique ne possédant pas une si grande bénédiction temporaire.

Je consacrerai une partie considérable de mon abondance et surabondance (Multipliable infiniment) aux travaux de charité privée, aux personnes âgées et aux gens profondément angoissés, aux enfants pauvres, et par-dessus tout, à ceux qui aiment Dieu et agissent honnêtement, et éviterai d'encourager la paresse et la profession des mendiants publics.

7. Je communiquerai chaque information ou découverte utile, relativement à notre Travail, au plus proche membre de notre Société et ne lui cacherai rien, étant donné qu'en sa qualité de membre digne, il ne pourra en abuser, ni me porter préjudice. Par contre, je cacherai ces découvertes secrètes au monde extérieur.

8. De plus, je promets solennellement (si je deviens maître et possesseur de l'Œuvre) que je n'assisterai pas, ni n'aiderai, ni ne soutiendrai avec de l'or ou de l'argent, tout Gouvernement, Roi, ou Souverain quel qu'il soit, excepté pour le paiement des impôts, ni toute populace, ou groupes d'hommes désireux de renverser leur Gouvernement.

Je quitterai les affaires publiques au profit du Gouvernement de Dieu, qui cause les événements prédits dans les Révélations de St. Jean, et qui s'accompliront bientôt. Je n'interfererai pas dans les affaires des Gouvernements.

9. Je ne bâtirai ni églises, ni chapelles, ni hôpitaux, ni charités s'il y a déjà un nombre suffisant d'établissements publics, et seulement s'ils sont correctement administrés. Je ne donnerai pas de Salaire à un prêtre ou pasteur qui le rendrait plus fier et indolent qu'il n'est déjà. Si je soulage un digne ecclésiastique se trouvant dans la difficulté, je le ferai seulement à titre privé pour l'individu et non pour son statut. Je ne donnerai aucune charité dans le but de me faire connaître au monde, mais communiquerai seulement mon alias personnel.

10. Je promets par la présente que je ne serai jamais ingrat vis à vis du frère et digne ami qui m'initia et me reçut, mais le respectera et sera son obligé aussi loin que s'étende mon pouvoir, ainsi qu'il le promit lui-même à l'ami qui le reçut.

11. Je voyagerai par la mer ou par la terre et rencontrerai toute personne qui se dit elle-même Frère de la Croix Rosée, et vérifierai s'il peut me donner une explication correcte du feu universel de la Nature et de notre Aimant pour l'attirer et le rendre manifeste sous la forme d'un sel, s'il est bien informé de notre travail, et s'il connaît le dissolvant universel et son emploi. Si je le trouve capable de me donner des réponses satisfaisantes, je le reconnaitrai comme un membre et un frère de notre Société. S'il se trouvait être mon supérieur dans la connaissance et l'expérience, je l'honorerai et le respectera comme un Maître au-dessus de moi.

12. S'il plaisait à Dieu de me Permettre d'accomplir notre Grand-Œuvre de mes propres mains, je Lui rendrai louanges et grâce en d'humbles prières; et consacrerai mon temps en faisant et promouvant tout le bien qui soit en mon pouvoir d'accomplir, et poursuivant de vraies et utiles occupations liées à la connaissance.

13. Je promets par la présente, et Solennellement, que je n'encouragerai pas la méchanceté ni la débauche, ce qui offenserait Dieu, en donnant le Médicament du corps humain, ni l'Or Potable, à un patient ou des patients atteints de maladies vénériennes.

14. Je promets que je ne donnerai jamais le médicament métallique fermenté pour la transmutation, à toute personne vivante, si ce n'est un seul grain, à moins que celle-ci ait été reçue membre initiée et Frère de la Société de la Rose Croix.

Conserver fidèlement les articles ci-dessus que je reçois maintenant d'un membre digne de notre Société, comme il les reçut lui-même sur l'île Maurice, et que j'accepte volontiers et signe de mon nom et cachet, avec l'aide de Dieu. Amen.

Je témoigne avoir initié et reçu Alexander Tilloch en qualité de frère et membre pratique, un degré au-dessus de membre apprenti, en raison de ses connaissances pratiques et acquisitions philosophiques,
J'appose ci-après ma main et cachet,

Sigismund Bacstrom

Le M.D. Londres Avril 5. 1797.